

1. *Débitrice*: **Société Immobilière Athénée-Contamines**, rue de la Madeleine 8, 1204 **Genève**

2. *Remarques*: achat, possession et revente d'immeubles dans le canton de Genève.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).

A dater de cette publication, il est imparté aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1).

Pour tout renseignement:

Cellule d'assainissement, tél. 022 327 73 43.

Office des faillites

1227 Carouge

(02525702)